



Notice d'emploi N° 6477 / 2020

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Acaricide, Fongicide
Formulation: SC suspension concentrée
Teneur en substances actives: 51.1 % soufre (700 g/l)
Nom UICPA: sulfur

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires: Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Tiolene

Numéro d'homologation fédéral: I-2044 Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 7764 Titulaire de l'autorisation étranger: Diachem SPA, Italie

Liquizol M

Numéro d'homologation fédéral: I-2027 Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 1936 Titulaire de l'autorisation étranger: Pasquale Mormino & Figlio S.R.L., Italie

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
fraise	oïdium du fraisier	Concentration: 0.2 - 0.4 % Dosage: 2 - 4 l/ha	1, 2, 3, 4, 5
groseilles à maquereau	oïdium des Ribes	Concentration: 0.2 - 0.5 % Dosage: 2 - 5 l/ha	3, 4, 5, 6
mûre	ériophyides gallicoles	Concentration: 1 % Dosage: 10 l/ha Application: après le débourrement (longueur des pousses 10-15 cm).	3, 4, 5, 7, 8
mûre	ériophyides gallicoles	Concentration: 2 % Dosage: 20 l/ha Application: pulvérisation au débourrement.	3, 4, 5, 8

Arboriculture

fruits à noyaux	maladie criblée des Prunus Effet secondaire: ériophyides libres	Concentration: 0.3 - 0.5 % Dosage: 4.8 - 8 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: après la floraison.	3, 4, 5, 9, 10
fruits à noyaux	maladie criblée des Prunus Effet secondaire: ériophyides libres	Concentration: 0.75 % Dosage: 12 l/ha Application: avant la floraison.	3, 4, 5, 9, 10
fruits à pépins	oïdium du pommier/du poirier Effet partiel: tavelure des arbres fruitiers à pépins Effet secondaire: ériophyides libres	Concentration: 0.75 % Dosage: 12 l/ha Application: au débourrement.	3, 4, 5, 10
fruits à pépins	oïdium du pommier/du poirier Effet partiel: tavelure des arbres fruitiers à pépins Effet secondaire: ériophyides libres	Concentration: 0.3 - 0.5 % Dosage: 4.8 - 8 l/ha Application: après la floraison.	3, 4, 5, 10, 11
fruits à pépins	oïdium du pommier/du poirier Effet partiel: tavelure des arbres fruitiers à pépins Effet secondaire: ériophyides libres	Concentration: 0.5 - 0.75 % Dosage: 8 - 12 l/ha Application: avant la floraison.	3, 4, 5, 10
poirier / nashi	ériophyides gallicoles	Concentration: 2 % Dosage: 32 l/ha Application: après la récolte.	3, 4, 5, 10
pêcher / nectarine	oïdium du pêcher, tavelure noire du pêcher	Concentration: 0.3 - 0.5 % Dosage: 4.8 - 8 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: après la floraison.	3, 4, 5, 10

Viticulture

vigne	acariose de la vigne, érinose de la vigne	Concentration: 2 % Dosage: 16 l/ha Application: pulvérisation au débourrement.	3, 4, 5, 12
vigne	oïdium de la vigne	Concentration: 0.1 - 0.4 % Dosage: 1.6 - 6.4 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard.	3, 4, 5, 13, 14, 15

Culture maraîchère

cucurbitacées	oïdium des cucurbitacées	Concentration: 0.1 - 0.2 % Dosage: 1 - 2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	3, 4, 5
fines herbes	oïdiums des fines herbes	Dosage: 2 l/ha Délai d'attente: 14 Jours	3, 4, 5, 16
tomate	Oïdium des solanacées.	Concentration: 0.1 - 0.2 % Délai d'attente: 3 Jours	3, 4, 5

Charges générales / agronomiques:

- 1 Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 2 Pas de traitement entre la floraison et jusqu'à la fin de la récolte.
- 4 L'emballage vide doit être deux fois rincé à l'eau, avant qu'il ne puisse être mis au rebut.
- 5 Utiliser exclusivement avec une cuve avec appareil de brassage en marche.
- 6 Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 7 Deuxième traitement; en cas de forte attaque.
- 8 Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 9 Les abricots ne supportent pas bien le soufre, ne pas traiter.
- 10 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 11 Traitements post-floraux uniquement sur les variétés supportant le soufre.
- 12 Le dosage mentionné se réfère au stade 15-51 (F) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul).
- 13 Dosage plus élevé en cas de forte attaque.
- 14 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.
- 15 Convient également au traitement par voie aérienne.
- 16 3 traitements au maximum par année ou par culture.

Protection des utilisateurs:

- 3 Préparation et application de la bouillie: Porter des lunettes de protection ou une visière.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:**Phrases PPS**

Autorisé pour l'utilisation non professionnelle.

Tenir hors de portée des enfants.

- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.